

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.	Numéro de permis 764011	Date d'inspection Le 24 septembre 2020	
Nom de l'établissement Halte scolaire Rivière-Verte		Numéro de téléphone (506) 263-5035	
Adresse 4 rue De L'Ecole Rivière-Verte NB E7C 2R5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

<p>Commentaires généraux</p> <p>Je recommande le renouvellement pour ce permis.</p> <p>Inspection de la santé publique échu. À Venir.</p> <p>Les enfants ont été à l'extérieur lors de ma visite.</p>

original signé par
Annik Thériault

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 septembre 2020

Date

original signé par
Claudette Lebel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 septembre 2020

Date